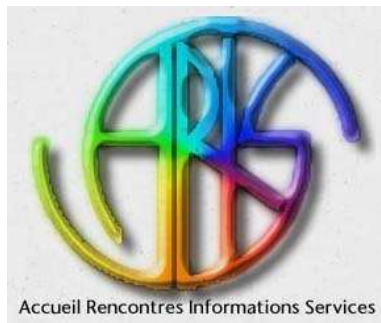


## Chéries, Chéris

Bulletin de  
l'association  
ARIS, N°14



### Edito

Comme je vous l'avais annoncé la rentrée a été chaude! De nombreux articles et émissions de télévision ou de radio ont eu pour sujet le PaCS.

Nous avons pu tous constater l'irrationalité des adversaires du PaCS. Le débat a eu lieu aussi dans les associations d'homosexuels, certains réclamant un mariage pour tous, le droit à l'adoption. Personnellement et comme beaucoup d'entre nous je ne vois pas pourquoi nous n'obtiendrions pas les mêmes droits que les couples hétérosexuels. Je suis aussi parfaitement convaincu que des enfants élevés dans un couple homosexuel et équilibré seront bien plus heureux que dans des familles à problèmes qui sont malheureusement très nombreuses.

Toutefois la réalité politique du moment montre clairement qu'une majorité se dessine timidement en faveur du projet d'adoption. Une autre majorité se dessine timidement en faveur du projet de loi du PaCS. Celui-ci n'est pas un mariage homosexuel et ignore les éventuels enfants du couple. C'est toutefois une avancée significative qu'il faut défendre et nous sommes montés au front pour le défendre: lettre au Président de la République, lettres aux parlementaires du Rhône, affirmation du soutien très majoritaires des homosexuels (sondage à l'appui), réaction au déclaration de Monseigneur Billé et très récemment à Madame Isaac-Sibille. Tous ces courriers ont faits l'objet de communiqués de presse que nous avons largement diffusés. Ils ont d'ailleurs donnés quelques résultats.

Nous devons poursuivre nos efforts pendant encore quelques mois.

Je profite aussi de cet éditto pour rappeler que notre bulletin, Chéries-Chéris, peut aussi être une tribune d'expression. Je vous invite donc à y contribuer.

## L'actualité: toujours le PaCS

Depuis l'été nous nous sommes engagés dans un soutien actif à ce projet de loi. Nous avons écrit au Président de la République, au député;sident de la République, aux députés du Rhône, et à Mgr Billé suite à sa conférence de presse. Ces courriers ont été largement diffusés à toute la presse locale et nationale, TLM, FR3 et sur Internet. A titre d'exemple voici le courrier adressé à Monsieur le Président de la République.

---

### Monsieur le Président de la République

Nous nous permettons de nous adresser à vous à la suite de vos interventions publiques où vous vous êtes manifestement prononcé contre le projet de loi, " Pacte Civil de solidarité ", PACS.

ARIS est une association lyonnaise créée il y a environ 17 ans. Elle regroupe principalement des homosexuels, hommes ou femmes. Outre une importante activité d'accueil fondée sur la convivialité, son action est largement engagée dans la prévention du SIDA au sein de notre communauté.

Notre association est apolitique, en ce sens, elle ne se prononce pas sur les orientations politiques qui ne sont pas liées à l'homosexualité. En revanche, nous soutenons depuis fort longtemps toutes les initiatives qui visent à améliorer la condition des homosexuels, et notamment celles qui ont abouti au projet de loi du PACS. Le PACS est pour bon nombre d'entre nous la reconnaissance attendue depuis longtemps de l'existence du couple homosexuel entre autres formes de couples.

#### **Il revêt une importance toute particulière pour les hommes et les femmes homosexuels.**

Des articles de presse expriment clairement votre crainte que cette loi porte atteinte à la famille. Cette crainte ne nous paraît aucunement correspondre à l'opinion des membres et sympathisants de notre association qui par leur origine sociale et leur âge (de 18 à 80 ans) forme un bon échantillon de la communauté homosexuelle française. Ils participent pleinement et activement à la vie de la société.

#### ***Les homosexuels dans la société française***

Il est vrai que les lois françaises ont

favorablement évoluées contre les discriminations homosexuelles ces dernières décennies. Les homosexuels peuvent vivre de manière plus épanouie et sereine. Au-delà de la vie homosexuelle commerciale, organisée autour d'établissements spécialisés (bars, boîtes, saunas...), existent des réseaux associatifs et amicaux qui correspondent à la recherche d'une qualité de vie et permettent de rompre la solitude. De plus, de nombreux couples homosexuels existent et vivent ouvertement leur amour. Or justement, l'intérêt d'un tel projet de loi, pour une majorité d'homosexuels, est une reconnaissance officielle par la société de ces couples.

**Au-delà d'une sexualité autorisée entre deux hommes ou deux femmes, la société reconnaîtra, non plus implicitement mais légalement, l'amour vécu entre deux personnes.**

Dans les faits, la société française a déjà évolué : la très populaire et très officielle "Française des Jeux" proposait dans une de ces campagnes de publicité un reportage présentant de manière très suggestive un couple homosexuel, menant une vie très... familiale, dans une villa d'un petit village qui exprimait le besoin de jouer au " tac au tac ". Ce genre de " détail " a des effets extrêmement positifs et pédagogiques sur la société pour banaliser le couple homosexuel. De plus, de nombreuses émissions de télévision ont, à une heure de grande écoute, pour sujet l'homosexualité et le couple homosexuel. Enfin de façon plus concrète, les sondages d'opinions confirment cette approbation des couples homosexuels dans la société.

### **Le PACS, une atteinte à la famille ?**

Cette idée, largement diffusée dans la presse, nous semble parfaitement infondée.

Comme tout homosexuel peut vivre plus sereinement sa sexualité et que personne (par exemple dans les partis politiques) ne le conteste, son modèle de vie s'est démarqué de la famille traditionnelle : les homosexuels vivent en célibataire voire en couple.

Bien évidemment tous les homosexuels sont aussi issus d'une famille traditionnelle. Pour la presque totalité d'entre eux ils souhaitent vivre leur différence en maintenant une relation harmonieuse avec leur famille. Malheureusement, trop souvent le rejet vient de la famille elle-même, souvent par

manque d'information et d'éducation. Nous pensons que le PACS contribuera à améliorer en général les relations entre les homosexuels et leur famille.

Des études sociologiques montrent que les relations entre un homosexuel et sa famille sont d'autant plus réussies qu'il ou elle est socialement stable. C'est notamment le cas, des personnes vivants en couple.

**Le PACS ne portera donc pas atteinte à la famille traditionnelle.**

### **Les homosexuels et le désir d'enfant.**

L'essentiel des critiques sur le PACS porte sur " les homosexuels et le désir d'enfant ". Pourtant, ce sujet a été volontairement écarté du PACS car nombre d'entre nous y voyaient un sujet inutilement polémique.

L'argument invoqué est qu'après le PACS la prochaine demande des homosexuels sera le droit à l'adoption d'enfants.

L'adoption, même pour les couples mariés (stériles) est extrêmement difficile. Même dans le cas invraisemblable où une loi serait votée, l'adoption pour un couple d'homosexuels relèverait du miracle. De toutes façons, il est déjà tellement plus facile pour un couple homosexuel d'avoir des enfants, " en s'arrangeant " avec des amis (homosexuels) de l'autre sexe. C'est d'ailleurs ce qui se fait assez souvent actuellement, pour les rares couples d'homosexuels dont le désir d'avoir des enfants l'emporte sur les difficultés pratiques qui en résultent.

Il nous paraît donc plus important de résoudre, après l'adoption du PACS, les questions liées à la co-parentalité dans le souci de la protection des droits de l'enfant.

### **PACS ou mariage homosexuel ?**

Notre association est l'une des plus anciennes de France. Aussi avons-nous pu rencontrer de très nombreux homosexuels, célibataires ou en couple. Leur attente porte clairement sur la reconnaissance du couple homosexuel. Cela leur paraît l'aboutissement logique d'une reconnaissance vécue au quotidien mais sans existence juridique et sociale.

**Ainsi approuvent-ils très majoritairement le projet de loi du PACS.**

### **Pour conclure**

- ◆ Il fut un temps où des hommes vivaient esclaves d'autres hommes
- ◆ Il fut un temps où d'affirmer que la terre était ronde vous conduisait au bûcher
- ◆ Il fut un temps où les femmes n'avaient pas de droit de vote
- ◆ Il fut un temps où l'homosexualité était considérée comme une maladie

Heureusement, dans notre pays du moins, ces temps sont révolus. L'homosexualité n'est plus considérée comme une maladie. Le PACS que nous soutenons va dans le sens de l'histoire. Nous sommes convaincus qu'il ne portera pas atteinte à la famille.

Aussi, Monsieur le Président de la République, souhaitons-nous pouvoir infléchir votre position sur le sujet. Le PACS est un vrai débat de société, sans réel enjeu économique. L'homosexualité est malheureusement encore un sujet tabou. Mais pour nous être accepté par **la société** est le véritable enjeu social. Nous sommes persuadés que le mieux être des homosexuel(le)s contribuera au développement harmonieux de la société. Nous sommes convaincus que vous en êtes pleinement conscient, vous, qui avez amené dans le débat politique le thème de la " fracture sociale ". Vous avez souvent pris des positions courageuses, notamment au sujet de la peine de mort.

**Ne laissez pas le débat sur le PACS devenir un sujet polémique. Ce véritable sujet de société mérite mieux !**

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question sur ce sujet, et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses.

Hervé MOREL, Président de l'association ARIS, pour le Conseil d'Animation de l'association, au nom de l'association, et sans doute au nom d'un grand nombre d'homosexuels de notre pays.

---

Et voici la lettre à Mrg Billé et sa réponse. Il est à noter que FR3-Lyon a fait état à plusieurs reprises de notre intervention.

---

Monseigneur,

ARIS est une association lyonnaise créée il y a environ 17 ans. Elle regroupe principalement des homosexuels, hommes ou femmes. Outre une importante activité d'accueil fondée sur la convivialité, son action est largement engagée dans la prévention du SIDA au sein de notre communauté.

Les propos que vous avez tenus lors de votre conférence de presse et qui ont été rapportés par différents média (notamment La Croix et Le Progrès) nous ont profondément choqués.

Une phrase de vous, a retenu toute notre attention : " un couple c'est un homme et une femme. On peut parler de relation homosexuelle, pas de couple homosexuel". Cela sous-entend-il qu'une relation entre deux hommes ou deux femmes soit réduite à sa seule sexualité, et que l'amour la tendresse et la fidélité ne puissent exister que chez les couples hétérosexuels (homme, femme) ?

Aujourd'hui les homosexuels peuvent vivre, certes, de manière plus épanouie et sereine. Au-delà de la vie homosexuelle commerciale, organisée autour d'homosexuelle commerciale, organisée autour d'établissements spécialisés (bars, boîtes, saunas...), existent des réseaux associatifs et amicaux qui correspondent à la recherche d'une qualité de vie et permettent de rompre la solitude.

Nous nous permettons de vous joindre l'enquête que nous avons réalisée auprès de nos sympathisants au cours de notre dernière soirée. Elle montre qu'environ 40% des participants déclarent vivre en couple. Le couple homosexuel est donc une réalité !

Nous vous invitons avec plaisir à venir en rencontrer dans notre association. Nous sommes bien évidemment prêts à en discuter avec vous et à répondre à toute question sur ce sujet.

Dans l'attente de vous lire, de vous rencontrer,

Nous vous prions d'agréer, Monseigneur, l'expression de nos salutations respectueuses.

---

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 septembre et vous remercie de m'avoir fait part de votre réaction.

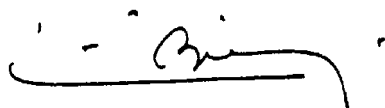
Vous soulignez que les membres de votre association ont été "profondément choqués" par

mes propos sur le couple. Si je les ai blessés, je le regrette, mais pour moi, refuser de parler de "couple homosexuel" n'est pas une manière de nier les relations qui existent ou les sentiments qui s'expriment. Je ne sous-entends rien, comme vous semblez porté à le croire. Mon affirmation répond simplement à la volonté de ne pas confondre les réalités. il n'y a pas de véritable respect si on se maintient dans la confusion.

Dans le texte de la déclaration des évêques de France - dont je me permets de vous joindre une copie- vous retrouverez, quelque peu explicitée, cette même affirmation.

Espérant être, comme vous-même, ouvert au dialogue, je vous assure, Monsieur, de mes sentiments respectueux.

+ Louis-Marie BILLÉ  
Archevêque de Lyon



---

**A**u vue de la déclaration des évêques de France, Mrg Billé semble être un évêque tolérant, mais qui ne s'empresse quand même pas de rencontrer des homosexuels. A suivre...

**Q**uant à Madame la députée du Rhône, Isaac-Sibille, dont les propos irrationnels sont repris dans le dernier numéro de Lyon Capitale nous avons vivement réagi par le courrier suivant :

---

Madame la Députée

Suite au courrier que nous vous avons adressé au sujet du PaCS, et après avoir lu vos propos reproduits dans Lyon Capitale du 23 septembre 1998 nous tenons à vous exprimer notre vive déception.

Madame faut-il vous rappeler que si la société et

les mentalités n'avaient pas un jour évoluées, vous ne siégeriez pas à l'assemblée et vous n'auriez pas le droit de vote.

Pourquoi la société n'évoluerait-elle pas non plus pour les homosexuels ?

Vous dites aussi : "Aujourd'hui tout le monde à des droits pas de devoir". Si vous aviez pris la peine de lire le projet de loi du PaCS, vous auriez pu constater que si ce texte accorde des droits, il impose également de nombreux devoirs.

Nous tenons cependant à vous rassurer sur deux points :

- Non, Madame, nous ne voulons pas imposer notre style de vie à quiconque et ne voulons pas non plus en faire un exemple, mais nous voulons seulement que la société nous reconnaisse comme citoyen à part entière.
- Non, Madame, nous ne sommes pas malheureux d'être homosexuels, mais nous pouvons l'être et parfois très profondément de ne pas être acceptés.

Et nous l'avons été, Madame en lisant vos propos.

Alain Bernoud,

Secrétaire de l'Association,  
Au nom de l'Association.

---

**E**nfin, pour connaître l'opinion des personnes qui fréquentent l'association, nous avons organisé une enquête lors de la soirée dansante du 3 septembre. En effet certaines associations (parisiennes) considéraient que le texte du projet de loi n'était acceptable car elles réclamaient un mariage pour tous avec droit à l'adoption. Nous avons donc proposé une alternative :

- Je suis pour car c'est tout de même une avancée significative que nous sommes sur le point d'obtenir.
  - Je refuse le PaCS, car je veux un mariage étendu aux couples homosexuels, incluant un droit à l'adoption.
- 

## SONDAGE PACS

Résultats de l'enquête sur les 170 participants à la soirée du 5/09/1998 à ARIS. Il y avait 41

adhérents et 129 non-adhérents de l'association. Au total 111 questionnaires ont été remplis, soit une participation de 65.3%. Le traitement des données a été fait avec statview.

Le oui au PaCS a recueilli 87 voix (soit 78%), le non 15 voix (soit 13%) et 9 bulletins blancs. Cela nous confirme que les homosexuels soutiennent très largement le PaCS. Les autres chiffres : 25% de femmes, 39% vivent en couple et 62 % ont déjà vécu en couple. Les résultats complets de l'enquête sont disponibles à l'association.

---

## Revue de Presse : Toujours le PaCS

Depuis quelques mois une revue de presse est à votre disposition au coin lecture de l'association. Vue l'actualité fournie, de l'association. Vue l'actualité fournie, les articles de presse qui nous concernent sont très nombreux. Venez les consulter.

Maurice nous a fait une synthèse de début septembre.

---

La révolution du PaCS est en marche. Le calendrier législatif est établi et la proposition de loi sera soumise à l'Assemblée Nationale le 9 octobre prochain.

" Marianne " le 31 août consacre un dossier " Avenir de la Culture " émanation de " Travail, Famille, Propriété " et dénonce l'action de lobbying menée par cette organisation d'extrême droite qui après s'être illustrée dans le passé quelque fois avec violence contre l'avortement mène actuellement une action de harcèlement postal anti-PaCS (100 000 lettres adressées à Matignon).

Le Figaro (le 2 septembre) dénonce à son tour cette loi anti-mariage, un des principes de base de la République, et argumente sa position en faisant référence aux signatures de 14000 maires contre le PaCS recueillies par M. Pinton, Maire de Delletin (Creuse).

Et si cet argument de poids n'était qu'un coup de bluff médiatique s'interroge l'Événement du jeudi (Semaine du 10 septembre) ? En effet M. Pinton, après plusieurs semaines, n'a toujours pas produit la liste des signatures. Et l'Événement du jeudi après complément d'enquête sur un échantillon de

185 maires révèle que seulement 48% confirme leur opposition au PaCS.

Après quelques hésitations et grâce à la ténacité de Madame Tasca, le Gouvernement semble déterminé au retour de la trêve estivale à proposer à l'Assemblée le dossier délicat du PaCS. Présenté comme une "modeste révolution juridique " (Le Progrès du 3 septembre) il donne une adaptation du droit à l'évolution de la société. Ce dossier se révèle comme politiquement délicat : il ouvrira aux "couples non mariés un nouveau cadre légal sans emprunter ni la symbolique, ni les avantages juridiques et fiscaux liés au mariage : il s'agit également d'éviter d'empiéter sur un terrain considéré comme miné, celui qui permettrait le mariage des homosexuels "

Après audition des promoteurs du PaCS, le Gouvernement arrête sa position sur quelques aspects techniques d'importance : le PaCS ne serait pas signé en Mairie (volonté de se démarquer du mariage et d'éviter de se confronter à l'opposition des Maires dans la pétition Pinton) mais en préfecture, les délais fiscaux sont revus à la baisse à savoir 2 ans au lieu de 5 ans, aménagement des droits de succession, et l'accès au titre de séjour pour les pacsés étrangers. " En résumé le gouvernement a posé les bornes de non-dépassement sans lesquelles la proposition de loi aurait été jugée inacceptable même à gauche " constate le Monde dans un article du 2 septembre intitulé "division à droite, embarra à gauche ".

Têtu du 3 septembre invite à une contre-offensive à l'action d'Avenir de la culture et invite à écrire au Premier Ministre pour exprimer la crainte de voir le "gouvernement "s'arrêter " aux limites fixées par l'ultra-droite catholique "

En dehors de la polémique liée au symbole du mariage, Libération le 8 septembre donne les résultats d'une enquête auprès de concubins hétéro qui se disent à 57% "intéressés par le PaCS ", les plus favorables étant les cadres moyens ou supérieurs, divorcés, âgés de 25 à 40 ans.

Le Progrès du même jour dénonce les associations hostiles comme bruyantes mais marginales, salue dans cette proposition de loi une promotion de la liberté individuelle sans menace pour les valeurs collectives et considère que la défense de la famille ne justifie pas la discrimination.

Malgré cela la polémique est enclenchée. Le Figaro (10 septembre) en appelle au Président de la République pour atteinte aux principes

fondamentaux de la République, Jean Louis Debré dénonce ce texte comme étant à "double détente", le but final, non avoué étant le mariage homosexuel.


Mgr Billé, archevêque de Lyon, devançant la position officielle de l'épiscopat français souhaite éclairer le débat (la Croix du 12/09). Il exprime une très grande réserve par rapport à ce texte qui "affaiblit la famille" et qui en institutionnalisant certaines tendances génère la confusion et présente des dangers notamment par rapport à l'éducation équilibrée des enfants. Il déclare qu'il existe des relations homosexuelles mais pas de couple homosexuel. Les Verts Lyonnais manifeste immédiatement leur étonnement de voir l'église intervenir sur le terrain politique et "attire son attention sur les conséquences possible de ses propos" par ceux qui entretiennent la confusion entre homosexuels et pédophilie (Le Progrès du 12 septembre).

Maurice.

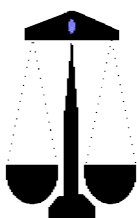
---

## Affiches homophobes à Lyon : il n'y a pas que le PaCS.

Comme nous vous l'annoncions dans notre dernier numéro une plainte a été déposée par HES pour le collectif d'associations dont ARIS fait partie. Monsieur le doyen des juges d'instruction exigeait 55000F de dépôt de garantie pour l'instruction. Cette somme était totalement aberrante. Suite à l'intervention de l'avocat qui assure nos permanences juridiques, elle est redescendue à 17000F. ARIS s'est engagé pour un montant de 5000F. Malheureusement nous sommes loin du compte, d'autant plus que les autres du compte, d'autant plus que les autres associations ont annoncé qu'elles ne pourraient pas avancer une somme importante. Nous avons donc lancé une souscription dans les établissements Gays et Lesbiens de Lyon. Cette même souscription sera faite auprès de nos adhérents (ici même) et lors de la prochaine soirée dansante. Nous comptons sur vous. Votre contribution est indispensable pour que ces insultes ne restent pas impunies ! N'oubliez pas que cet argent vous sera restitué (si nous gagnons).

 Au printemps dernier, une campagne d'affichage homophobe a été orchestrée à Lyon par "Jeune Nation", groupuscule d'extrême droite, prenant notamment pour cible la Lesbian & Gay Pride.

Un collectif constitué d'associations lyonnaises et nationales a mandaté l'association Homosexualités Et Socialisme (HES) pour se constituer partie civile dans le cadre d'une plainte auprès de Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction de Lyon.

 Celui-ci réclame une somme de **17000F** comme garantie pour que l'instruction soit engagée! pour que l'instruction soit engagée! Nous lançons donc

## une souscription

pour que la justice puisse se faire et que la campagne homophobe soit sanctionnée.

Votre participation permettra de continuer l'action. Si nous gagnons l'argent versé pourra être restitué.



## La vie de l'association

### Exposition

Prochaine exposition dans les locaux d'ARIS : Stéphane de Lisle.

En novembre, nous exposerons ses sanguines et dessins, consacrés essentiellement à l'homme, l'homme nu dans toutes les positions de son corps. A voir !

### ARIS au Féminin

ARIS au Féminin a repris ces permanences. Jusqu'au 14 octobre les permanences sont assurées. Mais compte tenu d'un manque de bénévoles, les repas ne peuvent être garantis pour le moment. Aussi, **une réunion d'organisation est programmée le 14 octobre à partir de 20H00.**

### ULTIMATUM

Pour la survie de cette permanence féminine, nous avons besoin de votre collaboration. Toutes idées

et suggestions seront les bienvenues.

L'équipe d'ARIS au Féminin.

## **Week-end inter-associatif.**



Comme l'année dernière un week-end sera organisé les 24 et 25 octobre prochains à l'initiative de David & Jonathan, Gaïcha, Rando's, ARIS.



### **Le samedi 24 octobre :**

- ◆ 10<sup>H</sup>00, rendez-vous place des Martyrs de la résistance,
- ◆ 12<sup>H</sup>00, rendez-vous sur place au "Chalet des deux sapins", gîtes de France, situé à l'extrémité du petit village de SONGIEU à 4km de HOTONES (01).
- ◆ Repas sur place : apportez un pique-nique.
- ◆ Petite balade de 14<sup>H</sup>00 à 17<sup>H</sup>00.
- ◆ 18<sup>H</sup>00 - 19<sup>H</sup>30 préparation repas, installation sono, décoration.



- ◆ Apéritif - dîner - soirée dansante.

### **Le dimanche 25 octobre : (n'oubliez pas on gagne une heure de sommeil !)**

- ★ Petit déjeuner
- ★ 10<sup>H</sup>00 Ballade ou visite ou VTT (ou repos )
- ★ 15<sup>H</sup>00 buffet
- ★ 17<sup>H</sup>00 rangement et nettoyage des lieux
- ★ 18<sup>H</sup>00 fin du week-end.



Pour s'inscrire, il suffit de verser d'avance les frais du week-end estimé à 175F. En suivant la méthode "Rando's" nous réajusterons le prix en fonction du coût réel. Nous nous regrouperons en voiture et partagerons les frais de déplacement sur la base de 1F/km par voiture.

Dans ce week-end associatif une participation de chacun est souhaitée, alors proposez vos services :

\_\_\_\_\_ Formulaire d'inscription \_\_\_\_\_

Nom : Prénom :

Coordonnées:

Ville de départ :

Association:

Je participerai à :

Date limite de réponse le lundi 12 octobre.

## **Les autres associations**

### **Contact**

"Et voilà... une nouvelle association hébergée par ARIS !"

De l'Association CONTACT - Parents, Familles et Amis de Gais et de Lesbiennes, créée en 1993 à PARIS, sont déjà nées des antennes à Marseille, Nantes, Rouen, Dunkerque et Lille. Et maintenant, à Lyon !

Grâce à la collaboration de ARIS, l'Association CONTACT-Lyon est heureuse d'installer son siège social dans les locaux mêmes de celle-ci ; elle va pouvoir ainsi tenir des permanences téléphoniques, organiser des interventions auprès des jeunes homosexuels en difficulté de communication avec leurs parents ou leur

entourage ; elle pourra aussi, par l'organisation de rencontres parents-jeunes, déployer tous ses efforts pour aider les familles à accepter l'homosexualité de leur enfant ou ami ; elle pourra également organiser, selon les besoins exprimés par les jeunes, des permanences d'accueil pour une aide plus personnalisée.

Alors, ne restez pas seul en vous-même ! Membres actifs de CONTACT-Lyon, Parents et jeunes, nous nous mettons à votre disposition ! La raison d'exister de CONTACT-Lyon n'a de sens que par vous et vos proches ; aussi, faites-nous connaître ! Vous n'avez pas ou plus de difficultés dans votre cas personnel ? Eh bien, pensez à l'ami ou la personne en plein désarroi que vous venez de rencontrer... et passez-lui l'information !

Vous préférez un contact encore plus anonyme que la rencontre directe ou lere plus anonyme que la rencontre directe ou le téléphone ? ... Vous pouvez nous écrire : CONTACT-Lyon C/O ARIS - BP 1125 - 69203 Lyon Cedex 01

Vous souhaitez nous téléphoner. vous pouvez le faire tous les jeudis de 20 Heures à 22 Heures, au N° de ARIS : 04.78.27.10.10 (poste \* 46), en attendant un nouveau numéro de ligne privée

....ARIS. CONTACT, c'est sûr, nous sommes complémentaires!

Frédéric (pour l'équipe de CONTACT-Lyon)

## Lecture

On a aimé lire :

- Culture Gay, Patrick Lefait, éditions Anne Carrière.
- Le coeur a découvert, Michel Tremblay, éditions Acte Sud, collection babel.
- Le coeur éclaté, Michel Tremblay, éditions Acte Sud, collect0.00cm">Le c ur éclaté, Michel Tremblay, éditions Acte Sud, collection babel.
- Confort et joie, Jim Grimsley, éditions Metailié.

Et vous ?

## ARIS, pour nous contacter

~~16, rue St Polycarpe~~, B.P. 1125, 69203 LYON cedex 01

Tel et Fax : 04 78 27 10 10

e-mail : [courrier@aris.asso.fr](mailto:courrier@aris.asso.fr)

<http://aris.asso.fr>

Permanence administrative le mardi soir de 20H00 à 22H00.

### nos activités

- Le lundi de 19h00 à 23h00, **Lyon Jeunes Gays**, le groupe des jeunes.
- Le mardi de 19h00 à 21h00, l'association David et Jonathan assure la permanence.
- Le mercredi de 19h00 à 22h00, **ARIS au féminin**, le groupe femme.
- Le jeudi, de 19h00 à 21h00, écoute juridique anonyme et gratuite.

De 20h00 à 22h00 l'association CONTACT-Lyon assure une écoute téléphonique.

Le premier Jeudi du mois l'association APGL fait une permanence dans nos locaux.

- Le vendredi, de 19h00 à 24h00, **repas convivial**. Réservation jusqu'au jeudi soir sur notre répondeur.

Les **samedis 3 octobre et 7 novembre soirées dansantes** de 21h00 à 01h00.

(En général, chaque premier samedi du mois nous organisons notre soirée dansante).

La bibliothèque et une revue de presse sont disponibles tous les soirs de permanence. Un panneau actualité diffuse les dernières informations de la presse, d'Internet et des spectacles sur Lyon.

**N**ous remercions vivement toutes celles et tous ceux qui nous ont aider, à la journée nettoyage, aux permanences Lyon Jeunes Gays et ARIS au féminin, à la préparation des repas, et aux soirées dansantes.

Tous les autres sont les bienvenus. Il y aura prochainement des kits de prévention femmes et hommes à faire en grande quantité.

# Adhésion

Comme toute association, ARIS vit grâce à ces adhérents

---

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Né le : (facultatif)

Adhère à ARIS et joint la somme de F. (Chèque à l'ordre d'ARIS).

Fait à le 199

Signature :

Tarifs	1 an	6 mois
Plein tarif	250F	150F
Tarif réduit	160F	90F

Tarif réduit : étudiants, militaires, chômeurs, retraités.

Une carte d'adhérent vous sera envoyée sous quinzaine avec un exemplaire des statuts de l'association. Les adhérents bénéficient de l'envoi gratuit du bulletin ainsi que de réductions ou d'exonérations sur les participations aux frais d'activités organisées par l'association.